

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2005

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Réaménagement du chemin Finat Duclos - Section Deperet Bruyères - Bilan de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Desseigne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Brailard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2005**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Réaménagement du chemin Finat Duclos - Section Deperet Bruyères - Bilan de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n°2010-1541 du 31 mai 2010, le Conseil a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable engagée en application de l'article L 300-1-2 du code de l'urbanisme, dans le cadre du réaménagement du chemin Finat Duclos à Tassin la Demi Lune, partie comprise entre la rue du Professeur Deperet et le chemin des Bruyères.

Le chemin Finat Duclos est une ancienne route départementale en entrée de ville à Tassin la Demi Lune. En secteur relativement peu urbanisé, à la transition entre deux villes, c'est une route de transit pour les véhicules qui est peu, voire plus, adaptée aux autres usages. Sinueuse et étroite, elle comporte de longues portions sans trottoirs et les cheminements sont dangereux.

Les objectifs du projet sont de :

- redonner un caractère d'entrée de ville plus urbain et humain à la voie,
- intégrer l'ensemble des usages et usagers et sécuriser les cheminements modes doux.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur de développement, adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité (axe C 13).

Par délibération n° 2010-1603 du 28 juin 2010, le Conseil a acté les bases du programme et du coût d'objectif global de l'opération et décidé une individualisation partielle d'autorisation de programme.

I - Les modalités de la concertation préalable

La concertation s'est déroulée du lundi 13 septembre au vendredi 15 octobre 2010 selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et un cahier ont été déposés à la mairie de Tassin la Demi Lune et à la Communauté urbaine de Lyon,
- un avis administratif de concertation préalable a été affiché à la Communauté urbaine et à la mairie de Tassin la Demi Lune,
- un avis administratif de concertation préalable a été publié dans le Progrès et le Tout Lyon, le 28 août 2010,
- une réunion publique s'est tenue le 21 septembre 2010 à Tassin la Demi Lune.

II - Principales observations du public et réponses apportées par la Communauté urbaine

Un seul avis a été exprimé dans les cahiers de concertation. Il porte sur une demande d'aménagement spécifique pour accéder à une propriété.

Par contre, lors des réunions publiques, plusieurs questionnements ont été émis portant sur :

- le choix du profil en travers à 13 mètres avec des propositions de la part du public de le réduire en supprimant un trottoir ou en réduisant la largeur de chaussée voire en supprimant un sens de circulation,
- les détails d'aménagement au droit des entrées des propriétés,
- le phasage et la circulation pendant les travaux.

En réponse à ces observations, il est important de noter que :

- les études de faisabilité ont conduit à choisir un profil optimisé à 13 mètres afin de pouvoir prendre en compte tous les usagers (piétons, modes doux, véhicules et bus). La proposition de supprimer un trottoir n'est pas envisageable pour la maîtrise d'ouvrage tant pour des raisons réglementaires que de sécurité,
- la mise à sens unique générerait des reports de trafic sur d'autres voies qui ne pourraient les accepter. De plus, compte tenu de la trame viaire du secteur, la desserte des riverains ne serait pas correctement assurée (allongement important des trajets),
- les détails d'aménagement seront étudiés par le maître d'œuvre du projet lors de l'élaboration de l'avant projet.

Concernant la phase de réalisation du chantier, elle n'est pas étudiée aujourd'hui mais il est bien entendu que le maximum sera fait pour minimiser la gêne à la circulation pendant les travaux.

III - Le bilan de la concertation

Le projet de réaménagement du chemin Finat Duclos a reçu globalement un accueil favorable du public et la concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci.

IV - Le programme et l'enveloppe financière des travaux

La concertation a permis de conforter les éléments du programme et le coût des objectifs indiqués dans la délibération du 28 juin 2010. L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux correspondant est de 3,75 M € TTC (valeur juin 2010) ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve :

a) - le bilan de la concertation préalable relative à la section Deperet - Bruyères du chemin Finat Duclos à Tassin la Demi Lune,

b) - le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux pour cette section pour un montant de 3,75 M € TTC (valeur juin 2010).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.